VILLE DE SAINT-QUENTIN

OBJET

AMENAGEMENT ET URBANISME - Domaine de Cépy - Rétrocession des emprises de deux bassins d'assainissement des eaux pluviales.

-=-

Rapporteur :
Mme le Maire

Date de convocation : 19/06/18

Date d'affichage : 02/07/18

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Quorum : 23

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 43

Nombre de Conseillers votant : 43

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 JUIN 2018 à 18h00

En la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

Sont présents :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Christian HUGUET, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Françoise JACOB, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Sylvie ROBERT, M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY, M. Alexis GRANDIN, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, M. Paul GIRONDE, Mme Maryse SEFIKA, Mme Colette BLERIOT, M. Serge MARTIN, Mme Denise LEFEBVRE, M. Gilles GILLET, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Xavier BERTRAND, M. Jean-Claude NATTEAU, M. Karim SAÏDI, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Caroline ALLAIGRE, Mme Najla BEHRI, Mme Sylvie SAILLARD, M. Yannick LEJEUNE, Mme Marie-Anne VALENTIN, Mme Carole BERLEMONT, M. José PEREZ, M. Stéphane ANDURAND.

Sont excusés représentés :

Mme Monique RYO représenté(e) par Mme Françoise JACOB, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par Mme Sylvie ROBERT, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Paul GIRONDE, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, M. Florian DEMARCQ représenté(e) par M. Yannick LEJEUNE

Absent(e)(s) :

M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY

Secrétaire de Séance : M. Najla BEHRI

Dans le cadre de la création du lotissement « Domaine de Cépy », le lotisseur a cédé à la Ville divers équipements communs (chaussée, trottoirs, espaces verts) ainsi que deux bassins d'assainissement des eaux pluviales situés sur les parcelles cadastrées ZI 255p et ZI 277p.

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois étant compétente dans la gestion de ces deux bassins, il est proposé de lui céder les emprises à prendre sur une surface de plus grande importance. La surface exacte sera déterminée par un géomètre-expert.

Le lotisseur ayant rétrocédé à l'euro symbolique à la Ville l'ensemble de ces emprises, celles-ci doivent être rétrocédées aux mêmes conditions.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de décider la cession à l'euro symbolique (hors frais et taxes) des emprises des bassins situées sur les parcelles cadastrées ZI 255p et ZI 277p à la

Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, aux conditions exposées au présent rapport ;

2°) de décider que l'acte sera rédigé en la forme administrative, étant entendu que les frais d'acte et honoraires du géomètre seront à la charge de l'acquéreur ;

3°) d'autoriser Madame le Maire à remplir toutes formalités et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,

MAIRIE DE ST-QUENTIN (Aisne)

Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
002-210206660-20180625-42622-DE-1-1
Acte certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/18
Publication : 02/07/18
Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Date: 08/06/2018

SAINT QUENTIN

VILLE de SAINT-QUENTIN

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION GENERALE -
Service Affaires Immobilières et Foncières

Domaine de Cépy - bassins

plan de localisation à Saint-Quentin

LÉGENDE :

Bassin de stokage parcelles ZI 255 et ZI 277

© Ville et Communauté d'Agglomération de SAINT-QUENTIN, 2018

Sources:
- Cadastre © DGI, Version 2017

Édition du : 14/05/2018
Références : S:\Juridiques\CARTES\CARTE_BLANC_MONT.mxd